

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Version 2.0

Date d'impression 02.08.2019

Date de révision 01.08.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACIDE ACETIQUE 80% VOL
 Nom de la substance : acide acétique
 No.-Index : 607-002-00-6
 No.-CAS : 64-19-7
 No.-CE : 200-580-7
 No. enr. REACH EU : 01-2119475328-30-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
 Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
 Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
 Avenue du Progrès 90
 FR 69680 CHASSIEU
 Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
 Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
 Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
 Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
 Disponible 7j/7 et 24h/24
 0800 07 42 28 appel depuis la France
 +33 800 07 42 28 (international)
 Accès aux centres anti-poisons de France
 (serveur ORFILA de l'INRS)
 Disponible 7j/7 et 24h/24

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

| RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------|--------------------|
| Classe de danger | Catégorie de danger | Organes cibles | Mentions de danger |
| Corrosion cutanée | Catégorie 1B | --- | H314 |
| Lésions oculaires graves | Catégorie 1 | --- | H318 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P260 Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide acétique

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Composants dangereux | Concentration [%] | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | |
|---|-------------------|---|--------------------|
| | | Classe de danger / Catégorie de danger | Mentions de danger |
| acide acétique | | | |
| No.-Index : 607-002-00-6 | >= 50 - <= 80 | Flam. Liq.3 | H226 |
| No.-CAS : 64-19-7 | | Skin Corr.1A | H314 |
| No.-CE : 200-580-7 | | Eye Dam.1 | H318 |
| No. enr. REACH EU : 01-2119475328-30-xxxx | | | |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | |
|---|---|
| | la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. |
| Protection des secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés. |
| 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés | |
| Symptômes | : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. |
| Effets | : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. |
| 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | |
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Le chauffage fort peut produire les vapeurs combustibles qui peuvent former le mélange explosif avec de l'air. |
| Produits de combustion dangereux | : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO ₂), La formation de fumées caustiques est possible. |

5.3. Conseils aux pompiers

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection) |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée. |
| Conseils supplémentaires | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | | |
|---------------------------|---|---|
| Précautions individuelles | : | Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. |
|---------------------------|---|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | | |
|---|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. |
|---|---|--|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | | |
|---|---|---|
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : | Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
| Information supplémentaire | : | Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
 Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
 Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | | |
|--|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. |
| Mesures d'hygiène | : | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|---|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans le conteneur d'origine. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. La formation de mélanges inflammables dans l'air est possible en cas de réchauffement au-dessus du point d'éclair et/ou pendant la pulvérisation (vaporisation). |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage | : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. |
| Précautions pour le stockage en commun | : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Matières à éviter: Agents oxydants |
| Matériaux d'emballage appropriés | : Acier inoxydable, Polyéthylène, Polypropylène |
| Matériaux d'emballage inappropriés | : , Fer, cuivre, Laiton, Zinc |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

| | |
|--------------------------------|--|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés. |
|--------------------------------|--|

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|---|----------------|-----------------|
| Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL) | | |

| | |
|---|------------|
| DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation | : 25 mg/m3 |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation | : 25 mg/m3 |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation | : 25 mg/m3 |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 25 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Eau douce | : 3,058 mg/l |
| Eau de mer | : 0,306 mg/l |
| Libérations intermittentes | : 30,58 mg/l |
| STP | : 85 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | : 11,36 mg/kg poids sec |
| Sédiment marin | : 1,136 mg/kg poids sec |
| Sol | : 0,47 mg/kg poids sec |

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

10 ppm, 25 mg/m³

Indicatif

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

10 ppm, 25 mg/m³

Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

20 ppm, 50 mg/m³

Indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.

Protection respiratoire conforme à EN 141.

Type de filtre recommandé : A

Type de filtre recommandé : E

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection
Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| Forme | : liquide |
| Couleur | : incolore clair |
| Odeur | : de vinaigre |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : < 2 |
| Point de congélation/intervalle de congélation | : > -27 - -7 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : 102 - 118 °C |
| Point d'éclair | : > 60 °C |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure | : 19,9 %(V) (réfère à la substance pure) |
| Limite d'explosivité, inférieure | : 4,0 %(V) (réfère à la substance pure) |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : 1,06 - 1,07 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Kow -0,17 (25 °C; pH 7) |
| Température d'auto-inflammabilité | : 463 °C |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Explosibilité | : Le produit n'est pas explosif |
| Propriétés comburantes | : Non comburant |

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut être corrosif pour les métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases. Oxydants forts, Alcools, Acide nitrique

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|--|---|-----------------|
| Toxicité aiguë | | |
| Oral(e) | | |
| DL50 | : 3310 mg/kg (Rat) | |
| Inhalation | | |
| CL50 | : > 40 mg/l (Rat; 4 h) | |
| Dermale | | |
| Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques. | | |
| Irritation | | |
| Peau | | |
| Résultat | : Très corrosif (Lapin) (OCDE ligne directrice 404) | |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Yeux

Résultat : effets corrosifs (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405) Peut provoquer des lésions de la cornée. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
 Mutagénicité : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
 Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
 Tératogénicité : Les résultats des études sur les animaux démontrent que ce produit n'est pas tératogène à des doses non-toxiques pour la mère de l'animal et n'est pas toxique pour l'embryon ou le développement fœtal.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Substance d'essai: Anhydride acétique) (OCDE ligne directrice 476)
 négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères) (OCDE ligne directrice 473)
 négatif (Etude in vitro sur la mutation des gènes sur les cellules des non-mammifères) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (test in vivo) (Substance d'essai: Anhydride acétique) (OCDE ligne directrice 474)

Tératogénicité

(Lapin)(5 %; 13 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif
 (Rat)(5 %; 10 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif
 (Souris)(5 %; 10 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|------------|----------------|-----------------|
|------------|----------------|-----------------|

Toxicité aiguë

Poisson

| | | |
|------|---|---|
| CL50 | : | 75 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h) |
| CL50 | : | 88 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) |
| CL50 | : | > 300,82 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (OCDE ligne directrice 203) |

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

| | | |
|------|---|---|
| CE50 | : | > 300,82 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (OCDE Ligne directrice 202) |
|------|---|---|

algue

| | | |
|------|---|---|
| CE50 | : | > 300,82 mg/l (Skeletonema costatum (algue marine); 72 h) |
|------|---|---|

Bactérie

| | | |
|------|---|---------------------------------------|
| EC10 | : | 1000 mg/l (Pseudomonas putida; 0,5 h) |
|------|---|---------------------------------------|

12.2. Persistance et dégradabilité

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|-------------------|-----------------------|------------------------|
| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|-------------------|-----------------------|------------------------|

Persistence et dégradabilité

Persistence

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : 95 % (Durée d'exposition: 5 jr)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | | |
|-------------------|-----------------------|------------------------|
| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|-------------------|-----------------------|------------------------|

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -0,17 (25 °C; pH 7)
: BCF: 3,16 Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

| | | |
|-------------------|-----------------------|------------------------|
| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|-------------------|-----------------------|------------------------|

Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau., Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | | |
|-------------------|-----------------------|------------------------|
| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|-------------------|-----------------------|------------------------|

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | | |
|---|---|--|
| Produit | : | L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. |
| Emballages contaminés | : | Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. |
| Numéro européen d'élimination des déchets | : | Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

2790

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | | |
|-------------|---|----------------------------|
| ADR | : | ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION |
| RID | : | ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION |
| IMDG | : | ACETIC ACID SOLUTION |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | | |
|---|---|----------------|
| ADR-Classe | : | 8 |
| (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) | : | 8; C3; 80; (E) |
| RID-Classe | : | 8 |
| (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) | : | 8; C3; 80 |
| IMDG-Classe | : | 8 |
| (Étiquettes; No EMS) | : | 8; F-A, S-B |

14.4. Groupe d'emballage

| | | |
|------|---|----|
| ADR | : | II |
| RID | : | II |
| IMDG | : | II |

14.5. Dangers pour l'environnement

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
 Dangereux pour l'environnement selon RID : non
 Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 1436 Stockage ou emploi de liquide combustible

| Composant: | acide acétique | No.-CAS 64-19-7 |
|------------|----------------|-----------------|
|------------|----------------|-----------------|

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Point n° : , 40; Listé

UE. Règlement 528/2012 : Numéro CE : , 200-580-7; Catégorie 1 - Substances autorisées / UE concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, annexe I: substan
 : comme additifs alimentaires conformément au règlement (CE) n ° 1333/2008; Concentration devant être limitée de sorte que chaque produit biocide ne nécessite aucune classification selon la directive 1999/45 o Règlement (la CE) N° 1272/2008.

EU. Reglementation No : Numéro CE : , 200-580-7; Listé
 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325)

Directive EU. : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.
 Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

État actuel de notification acide acétique:

| Source réglementaire | Notification | Numéro de notification |
|----------------------|--------------|------------------------|
| AICS | OUI | |
| DSL | OUI | |
| EINECS | OUI | 200-580-7 |
| ENCS (JP) | OUI | (2)-688 |
| IECSC | OUI | |
| ISHL (JP) | OUI | (2)-688 |
| JEX (JP) | OUI | (2)-688 |
| KECI (KR) | OUI | KE-00013 |
| NZIOC | OUI | HSR000975 |
| NZIOC | OUI | HSR001580 |
| NZIOC | OUI | HSR001581 |
| NZIOC | OUI | HSR001582 |
| PICCS (PH) | OUI | |
| TSCA | OUI | |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

Abréviations et acronymes

UVCB

substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques très persistant et très bioaccumulable vPvB

| | |
|---------------|---|
| FBC | facteur de bioconcentration |
| DBO | demande biochimique en oxygène |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CLP | classification, étiquetage et emballage |
| CMR | cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DCO | demande chimique en oxygène |
| DNEL | dose dérivée sans effet |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | liste européenne des substances chimiques notifiées |
| SGH | système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| CL50 | concentration létale médiane |
| LOAEC | concentration minimale avec effet nocif observé |
| LOAEL | dose minimale avec effet nocif observé |
| LOEL | dose minimale avec effet observé |
| NLP | ne figure plus sur la liste des polymères |
| NOAEC | concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | dose sans effet nocif observé |
| NOEC | concentration sans effet observé |
| NOEL | dose sans effet observé |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| LEP | limite d'exposition professionnelle |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | |
|-----------------------------------|--|
| PBT | persistant, bioaccumulable et toxique |
| N° REACH Autor. | REACH - Numéro d'autorisation |
| N° REACH ConsDemAutor. | REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation |
| PNEC | concentration prédite sans effet |
| STOT | toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| SVHC | substance extrêmement préoccupante |

Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| N°. | Titre | Groupe d'utilisateurs principaux (SU) | Secteur d'utilisation (SU) | Catégorie de produit (PC) | Catégorie de procédé (PROC) | Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) | Catégorie d'article (AC) | Spécification |
|-----|--|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---|--------------------------|---------------|
| 1 | Utilisation en tant qu'intermédiaire | 3 | 8, 9 | NA | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15 | 6a | NA | ES12083 |
| 2 | Distribution de la substance | 3 | 1, 2a, 2b, 4, 5, 6a, 6b, 7 | NA | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15 | 1, 2 | NA | ES8 |
| 3 | Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges | 3 | 10 | NA | 1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15 | 2 | NA | ES2319 |
| 4 | Utilisation dans les agents de nettoyage | 3 | 5, 6a, 6b | NA | 2, 3, 4, 7, 8a, 8b, 10, 13 | 4 | NA | ES2409 |
| 5 | Utilisation dans les agents de nettoyage | 21 | NA | 3, 4, 8, 9a, 9b, 9c, 24, 35, 38 | NA | 8a, 8d | NA | ES2608 |
| 6 | Utilisation dans les agents de nettoyage | 22 | NA | NA | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 10, 11, 13 | 8a, 8d | NA | ES2411 |
| 7 | Utilisation dans les produits agrochimiques | 21 | NA | 12, 27 | NA | 8a, 8d | NA | ES2490 |
| 8 | Utilisation dans les produits agrochimiques | 22 | 10 | NA | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 11, 15 | 8d | NA | ES96 |
| 9 | Utilisation dans des laboratoires | 3 | 10 | NA | 10, 15 | 4 | NA | ES2466 |
| 10 | Utilisation dans des laboratoires | 22 | NA | NA | 10, 15 | 8a | NA | ES2470 |
| 11 | Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau | 3 | 8, 9 | NA | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15 | 1, 4 | NA | ES2481 |
| 12 | Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau | 22 | NA | NA | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15 | 8f | NA | ES2483 |
| 13 | Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers | 3 | 10 | NA | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15 | 1, 4 | NA | ES2472 |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation en tant qu'intermédiaire

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines |
| Catégories de processus | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

| | | |
|---|--|---|
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4) | |
| | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15) | |
| | Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b) | |
| | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4) | |
| | Stockage Échantillonnage du produit | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b) | |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

| Contribution au Scénario | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|------------------------|--------------------|---------------------|-----|
| --- | --- | --- | --- | --- |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Confirmer que les mesures de gestion des risques (RMM) et les conditions opératoires (OC) sont comme celles décrites ou d'une efficacité équivalente

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Distribution de la substance

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b: Industries offshore SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois SU7: Imprimerie et reproduction d'enregistrements |
| Catégories de processus | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations |
| Activité | Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement, Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié.. , Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Procédé en lots avec une collection d'échantillons | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC4) |
| | Expositions générales (systèmes fermés) | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4) |
| | Méthode d'échantillonnage | Collecter les échantillons par l'intermédiaire d'un système en boucle fermée ou autre système pour |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|---|---|
| | | éviter l'exposition.(PROC8b) |
| | Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15) |
| | Transferts de matière en vrac Systèmes clos | Avant débranchement, nettoyer les conduites. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8b) |
| | Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8b) |
| | Remplissage de fûts et de petits conditionnements | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC9) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b) |
| | Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Transferts de matière en vrac Systèmes clos | ou Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b) |
| | Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts | Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

La version 2 avec modifications de ECETOC TRA a été utilisée. Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Adelya, Terre d'Hygiène

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) |
| Catégories de processus | <p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC2: Formulation de préparations |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

| | | |
|---|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Expositions générales (systèmes fermés) | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2) |
| | Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2) |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|--|---|
| | contrôlées | |
| | Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des procédés par lots confinés | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3) |
| | Expositions générales (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons avec la possibilité de création d'aérosol | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4) |
| | Procédés par lot à températures élevées | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3) |
| | Méthode d'échantillonnage | Collecter les échantillons par l'intermédiaire d'un système en boucle fermée ou autre système pour éviter l'exposition.(PROC8b) |
| | Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15) |
| | Transferts de matière en vrac | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC4, PROC8a, PROC8b) |
| | Opérations de mélange (systèmes ouverts) avec la possibilité de création d'aérosol | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4, PROC5) |
| | Manuel Transfert / déversement à partir de conteneurs | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a) |
| | Transferts par fûts/ lots | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9) |
| | Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC14) |
| | Remplissage de fûts et de petits conditionnements | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC9) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b) |
| | Stockage Échantillonnage du produit | Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2, PROC8b) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

ACIDE ACETIQUE 80% VOL**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Adelya, Terre d'Hygiène

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation dans les agents de nettoyage

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois |
| Catégories de processus | PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section 3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13

| | | |
|---|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | |
| | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. (PROC7, PROC10) | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Transferts de matière en vrac | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b) |
| | Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Transferts par fûts/ lots Utiliser dans des systèmes confinés | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a, PROC8b) |
| | Application de produits de nettoyage en systèmes fermés | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2, PROC4) |
| | Remplissage/préparation | S'assurer que les transferts de matière se font sous |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|--|---|
| | de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé | confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8b) |
| | Utiliser dans des systèmes confinés Traitement par chauffage | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4) |
| | Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC13) |
| | Nettoyage avec des laveurs à basse-pression | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10) |
| | Nettoyage avec des laveurs à haute pression | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC7) |
| | Manuel Surfaces Nettoyage pas de pulvérisation | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b) |
| | Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées | Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les agents de nettoyage

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) |
| Catégorie de produit chimique | PC3: Produits d'assainissement de l'air PC4: Produits antigel et de dégivrage PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section 3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3: Assainissement de l'air, action instantanée (aérosols)

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 50% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | aérosol |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 0,1 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 4 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 15 min |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3: Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

| | | |
|----------------------------------|---|---------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 10% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | solide, liquide |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 0,48 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|--|--|--|
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| | Fréquence d'utilisation | 8 Heures/événement |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 36 cm ² |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |
| 2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture | | |
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations jusqu'à 1% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 0,5 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 1,2 min |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 34 m ³ |
| | Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m ³) en présence d'une ventilation typique.Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |
| 2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Remplissage du radiateur | | |
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 10% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 2000 g(PC4) |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 7 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 428 cm ² |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 34 m ³ (PC4 Lavage des fenêtres de voiture) |
| | Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m ³) en présence d'une ventilation typique.(PC4 Lavage des fenêtres de voiture) | |
| | Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |
| 80000000176 / Version 2.0 | | 31/59 |
| | | FR |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures

| | | |
|--|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %. |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 4 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 15 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 215 cm ² |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 34 m ³ (PC4 Lavage des fenêtres de voiture) |
| | Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m ³) en présence d'une ventilation typique. (PC4 Lavage des fenêtres de voiture) | |
| | Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Produits lave-vaisselle et lave-linge

| | | |
|--|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %. |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 15 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 30 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 858 cm ² |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Nettoyants liquides

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %. |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 27 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 128 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par | 20 min |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|--|--|---------------------|
| | événement | |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 858 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette

| | | |
|--|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 35 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 128 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 10 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 428 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex

| | | |
|--|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 2760 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 4 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 132 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 428 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 12% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 744 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 4 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 132 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 428 cm ² |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol

| | | |
|--|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 0,5% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 215 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 2 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 20 min |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 34 m ³ |
| | | Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m ³) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)

| | | |
|--|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Concentration de la substance dans le produit: 0% - 17% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 491 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 3 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 120 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 856 cm ² |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|--|--|-------|
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m3 |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic

| | | |
|--|--|--------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 2% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 85 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 12 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 240 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 38 cm2 |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m3 |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Plâtres et enduits

| | | |
|--|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,6% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 13800 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 12 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 120 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 858 cm2 |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m3 |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.16 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Pâte à modeler

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la | Couvre le pourcentage de la substance dans le |
|-----------------------------|---------------------|---|

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|--|--|----------------------|
| | Substance dans le Mélange/l'Article | produit jusqu'à 1 %. |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas (ingéré) | 1 g |
| | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 255 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.17 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c: Peinture à main

| | | |
|--|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %. |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas (ingéré) | 1,35 g |
| | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 255 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.18 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Liquides

| | | |
|--|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas (ingéré) | 2200 g |
| | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 4 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 468 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 34 m ³ |
| | Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m ³) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | |
|--|--|
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. |
|--|--|

2.19 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Pâtes

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations jusqu'à 20% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 34 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 10 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 468 cm ² |
| | Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local |
| | Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m ³) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |

2.20 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Sprays

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations jusqu'à 20% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 34 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 6 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 10 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 468 cm ² |
| | Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |

2.21 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Produits lave-vaisselle et lave-linge

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %. |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 15 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|--|--|---------------------|
| | Durée d'exposition par événement | 30 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 858 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.22 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)

| | | |
|--|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %. |
| | | |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 27 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 128 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 20 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 858 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

2.23 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)

| | | |
|--|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre des concentrations jusqu'à 1,5% |
| | | |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 35 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 128 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Foix par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 10 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 428 cm ² |
| | | |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m ³ |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions | |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

d'exploitation constatées.

2.24 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC38

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations jusqu'à 20% |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 12 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| | Fréquence d'utilisation | 1 Fois par jour |
| | Durée d'exposition par événement | 60 min |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m3 |
| | Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |
| | | |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Consommateurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les agents de nettoyage

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de processus | <p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | <p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

| | | |
|---|--|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | |
| | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b) | |
| | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC10, PROC11, PROC13) | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b) |
| | Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2) |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|--|--|--|
| | Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots | Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC2, PROC3) |
| | Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4) |
| | Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a, PROC8b) |
| | Manuel Nettoyage Trempage, immersion et coulage | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC13) |
| | Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC10) |
| | Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC11) |
| | Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Intérieur | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC11) |
| | Manuel Surfaces Nettoyage Vaporisation | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10) |
| | Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc. | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC10) |
| | Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc. | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10) |
| | Nettoyage | Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b) |
| | Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|--|--|
| | | l'extérieur.(PROC2) |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. | Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions(PROC8a, PROC8b) |
| | Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur | Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions(PROC11) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b) |
| | Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC2) |
| | Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC2, PROC3) |
| | Manuel Nettoyage Trempage, immersion et coulage | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC13) |
| | Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10) |
| | Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur | Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11) |
| | Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Intérieur | Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC11) |
| | Manuel Surfaces Nettoyage Vaporisation | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10) |
| | Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc. | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b) |
| 2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4 | | |
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations jusqu'à 5% |
| | Forme Physique (au | liquide |
| 800000000176 / Version 2.0 | | 42/59 |
| | | FR |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|---|---|
| | moment de l'utilisation) | |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Application de produits de nettoyage en systèmes fermés Extérieur | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les produits agrochimiques

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) |
| Catégorie de produit chimique | PC12: Engrais PC27: Produits phytopharmaceutiques |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section 3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12, PC27

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations jusqu'à 15% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | 2029 hPa |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par cas | 3 g |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par événement | 120 min |
| | Fréquence d'utilisation | 1 fois par jour |
| | Fréquence d'utilisation | 365 jours/ an |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Surface de peau exposée | 857 cm ² |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Pour chaque événement, on suppose que la quantité ingérée est de 0.3g | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Consommateurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Adelya, Terre d'Hygiène

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans les produits agrochimiques

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Secteurs d'utilisation finale | SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) |
| Catégories de processus | <p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

| | |
|--|--|
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements | <p>Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié.</p> <p>Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.</p> <p>Cependant une évaluation du risque qualitative est fournie dans la section 9.</p> |
| Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | |

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC15

| | | |
|---|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Transfert / déversement à partir de conteneurs | Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b) |
| | Nettoyage et maintenance de | Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|--|---|---|
| | l'équipement Etablissement non spécialisé | Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Conservé les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b) |
| | Pulvérisation/production manuelle de brouillard | Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. |
| | Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc. | Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. |
| | Stockage | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2) |
| | Stockage Échantillonnage du produit | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(Extérieur PROC1, PROC2) |
| | Vaporisation Machines | Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. |
| | Mélange en containers | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4) |
| | Elimination des déchets Etablissement non spécialisé | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a) |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Pulvérisation/production manuelle de brouillard | Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b) | |
| | Pulvérisation/production manuelle de brouillard | Gants de protection conformes à EN 374. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. |
| | Vaporisation Machines | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Adelya, Terre d'Hygiène

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans des laboratoires

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) |
| Catégories de processus | PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15

| | | |
|---|--|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15) |
| | Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC10) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Adelya, Terre d'Hygiène

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans des laboratoires

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de processus | PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15

| | | |
|---|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Activités de laboratoire | Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15) |
| | Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC10) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source | Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC10) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Adelya, Terre d'Hygiène

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines |
| Catégories de processus | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

| | | |
|---|---|--|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. (PROC4) | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Transferts de matière en vrac | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b) |
| | Déversement à partir de petits conteneurs Traitement par trempage et coulage | Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a) |
| | Expositions générales (systèmes ouverts) | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|--|--|
| | | heures.(PROC4) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a) |
| | Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé | Utiliser des pompes pour le fût. Eviter les déversements lorsqu'on retire la pompe. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b) |
| | Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3) |
| | Stockage | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Déversement à partir de petits conteneurs | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a) |
| | Expositions générales (systèmes ouverts) | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a) |
| | Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de processus | <p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8f

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4) | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Déversement à partir de petits conteneurs Traitement par trempage et coulage | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a) |
| | Expositions générales (systèmes ouverts) | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC4) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vidanger le système avant le rodage ou la |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|---|---|
| | | maintenance de l'équipement.(PROC8a) |
| | Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé | Utiliser des pompes pour le fût. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b) |
| | Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3) |
| | Stockage | Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Déversement à partir de petits conteneurs | Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a) |
| | Expositions générales (systèmes ouverts) | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a) |
| | Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) |
| Catégories de processus | <p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> |
| Catégories de rejet dans l'environnement | <p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section 3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Pression de vapeur | > 100 hPa |
| Fréquence et durée d'utilisation | Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . | |
| | Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4) | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Transferts de matière en vrac | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b) |
| | Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. | Utiliser des pompes pour le fût. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b) |
| | Opérations de perçage du sol | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4) |
| | Fonctionnement des | S'assurer que les transferts de matière se font sous |

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

| | | |
|---|--|--|
| | équipements de filtration des solides | confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC4) |
| | Traitement et élimination des filtrats solides | S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC3) |
| | Méthode d'échantillonnage | Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b) |
| | Expositions générales (systèmes fermés) | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2) |
| | Déversement à partir de petits conteneurs | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a) |
| | Expositions générales (systèmes ouverts) | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a) |
| | Procédé en lots Échantillonnage du produit | Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC4) |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b) |
| | Déversement à partir de petits conteneurs | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a) |
| | Expositions générales (systèmes ouverts) | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4) |
| | Nettoyage et maintenance de l'équipement | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a) |

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

ACIDE ACETIQUE 80% VOL

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Adelya, Terre d'Hygiène